

# CHARTE et DISPOSITIONS de PRATIQUE du CANYON de LA COMANE

## Préambule

Cette charte de pratique est rendue nécessaire par la spécificité de la **Comane, rivière à part dans le bassin versant de la Drôme**.

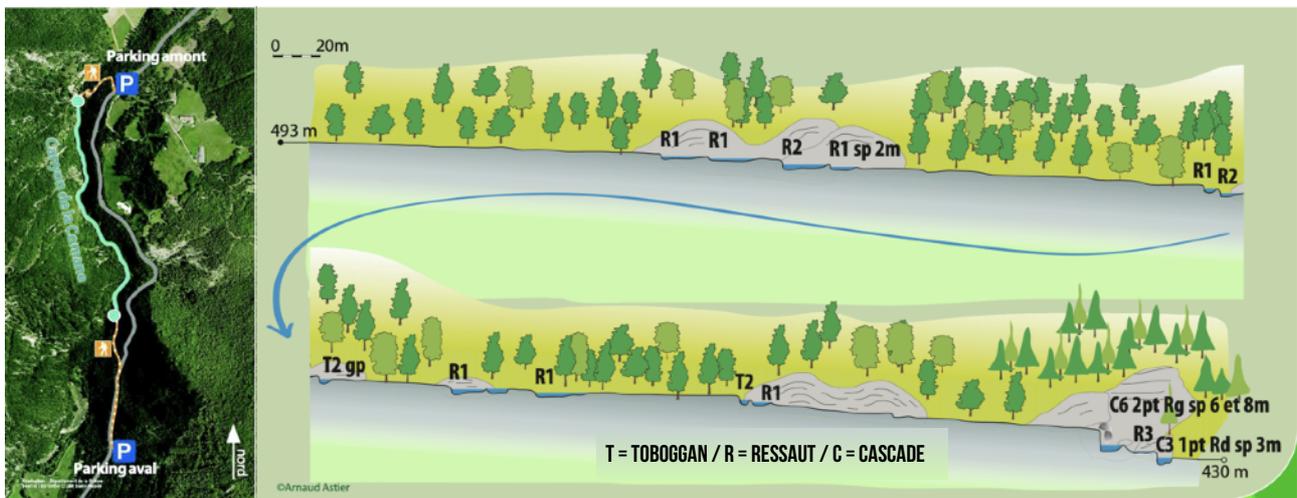
D'une part grâce à sa **biodiversité** : diversité de milieux, qualité de l'eau et présence exceptionnelle d'une population d'Ecrevisses à pied blanc.

Mais aussi par la **fréquentation importante du site** lié au positionnement sport de nature du territoire: l'opportunité des groupes encadrés permet de travailler avec les professionnels afin d'organiser les conditions de pratique.

Au regard de ces enjeux **une action concertée** (Commune de Chamaloc, SMRD, PNRV, CD26, APSCV, APC26) est menée afin de définir un **cadre de pratique et une organisation pérenne du site** (inscription au PDESI).

Les conditions de pratiques qui suivent ont été établies lors de réunions de travail en Juin 2019, Juin 2020 et Juin 2021. Elles ont été discutées et votées en AG par l'APC26.

## CARTE DU SITE



## 1/ ORGANISATION DE L'ACTIVITE :

### - Stationnements :

Le stationnement en amont (entrée du canyon) se situe en bordure de route à proximité d'une aire d'interprétation des vautours. La capacité est limitée (max. 20 places), les professionnels s'engagent à **favoriser le co-voiturage**, à **optimiser le parking en épis** et à **laisser les places réservées** à l'aire d'interprétation des vautours (place matérialisées au sol).

Le propriétaire **met a disposition l'emplacement de parking** en réglant, à terme, la nature foncière du sol par un échange de parcelle avec la commune (prévue sous deux ans).

Le département de la Drôme et le Parc Naturel Régional du Vercors, **installent la signalétique d'information du site** et la signalétique directionnelle d'accès au canyon.

Le parking de sortie se fait le long de la D518, en aval. Des panneaux pour sensibiliser les automobilistes ont été installés par le Département de la Drôme en 2020.

#### **- Accès et sortie :**

Les **itinéraires dédiés au canyon doivent être scrupuleusement respectés**. L'accès amont, depuis le parking, est commun avec un itinéraire de randonnée, puis bifurque, dans une grande épingle, pour descendre vers l'entrée du canyon (nouvel itinéraire créé en 2019 par le Parc naturel régional du Vercors).

L'itinéraire de sortie remonte en forêt domaniale, vers la D518, puis longe cette dernière sur quelques dizaines de mètres.

#### **- Zonage du canyon :**

Au regard de la répartition et des densités d'écrevisses à pattes blanches sur l'ensemble du cours d'eau, il est convenu que la **pratique du canyon ne peut avoir lieu entre le village de Chamaloc et la passerelle qui enjambe la Comane** juste en amont de l'entrée officielle du Canyon. Le cours tronçon entre la passerelle et l'entrée officielle du canyon est elle aussi déconseillée en raison des enjeux pour l'espèce d'écrevisse et du manque d'intérêt pour l'activité.

## **2/ GESTION DE LA FRÉQUENTATION :**

Afin de contenir la « charge » sur le site, il conviendrait, à terme que les professionnels limitent à **10 personnes par groupe** le nombre de clients encadrés (**8+1 dans le cadre d'Accueil Collectif de Mineurs**) et limitent tant que possible leur pratique à **2 rotations par jour**.

Ces trois dernières années, il a été constaté des jours de fortes fréquentation en été. Dans ce genre de situation il est convenu qu'une attention particulière soit portée afin de :

- Garantir une immersion dans le site qui ne soit pas uniquement une sortie ludique
- Ménager un espace, entre chaque groupe, en respectant la vitesse d'évolution des groupes précédents,
- Tendre à la mise en place d'une concertation entre les structures d'encadrement afin d'éviter au maximum les jours de « saturation ».

D'autres dispositions de gestion de la fréquentation pourront être étudiées, dans l'avenir, en cas d'augmentation de la fréquentation.

### 3 / PRISE EN COMPTE DE LA BIODIVERSITÉ :

Au regard des **enjeux biodiversité** du site et notamment de la période biologique des écrevisses à pattes blanches (reproduction en octobre et éclosion en Mai), il est convenu **d'éviter au maximum un démarrage de la pratique trop tôt au printemps et une prolongation au-delà de fin septembre.**

Il est convenu également :

- De limiter la dégradation des habitats préférentiels
- Le non piétinement des individus
- La non dissémination d'éléments pathogènes susceptibles d'impacter la population
- Consacrer un temps à l'information et l'éducation des publics

Pour cela, la meilleure solution est **d'adapter le cheminement pour contourner dans la mesure du possible les habitats les plus favorables** (bryophytes, chevelus racinaires, litières, sous berges...). Pour cela il est convenu de **cheminer en file indienne** et que les regroupements se fassent dans les zones de moindre enjeu, et avec le moins de dispersion possible.

Aussi, afin **d'éviter la prophylaxie** de maladies venant d'autres sites, et comme prévu dans les normes sanitaires liées à l'encadrement, le nettoyage du matériel de Canyon doit se faire systématiquement entre chaque client/canyon. Aussi, il est convenu **l'utilisation de produits spécifiques ne présentant aucun risque environnemental** sur les organismes aquatiques une fois dilués.

Ci-joint en annexe, les fiches d'identités des espèces concernées ainsi que le lien direct avec les gestes mis en oeuvre par les professionnels.

### 4/ TRANSMISSION DE CONNAISSANCE AUX CLIENTS :

Les **actions de sensibilisation et de formation** ainsi que la diffusion de documents ressources doit permettre d'améliorer le niveau de connaissance de la rivière des professionnels du canyon. Ces derniers deviennent « médiateurs » auprès de leurs clients. Il est convenu qu'un effort particulier de transmission de la connaissance du milieu doit être organisé par les professionnels auprès de leurs clients et des autres usagers pendant la descente du canyon.

### 5/ COMMUNICATION SUR LE SITE :

Un travail spécifique de **communication préventive sur la sensibilité de la Comane** doit être réalisé de concert entre le Parc naturel régional du Vercors, les professionnels du canyon et l'office de tourisme du Die. Une Commission Canyon de début de saison sera organisée chaque année au mois de mai-juin avec l'ensemble des acteurs du / des sites.

## **Engagements des parties :**

La commune de Chamaloc:

Le Parc Naturel Régional du Vercors :

Le Département de la Drôme :

Syndicat des Professionnels SNPSC (APSCV) :

Syndicat des Professionnels SNAPEC :

Association des Professionnels du Canyon 26 :



## **Structures / Donneurs d'Ordres**

- Biosphère Canyon
- Karma Aventure
- Eva Location
- Drôme Aventure
- Vercors et Cie
- 



## **Moniteurs/Monitrices:**

- Kévin Clot :



- Marie Chaberty :



- Yoann Peres :

- Nicolas Reysset :



- Adrien Rocher :

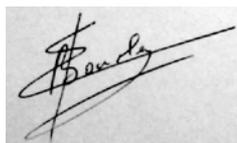


- Charlotte Allard :



- Tom Callon :

- Thomas Bourley :



- Hervé Faure :

- Paul Nouri :



- Rocques Sébastien :

## ANNEXE : Fiches d'identité des espèces sensible associés aux gestes de préservation.

### Fiche d'identité : Ecrevisses

<b>Ecrevisse à pieds blancs</b>	ENJEU espèce / site	Rareté et niveau de protection	Gestes mis en œuvre par les professionnels
Sensibilité particulière durant la période de reproduction (octobre) et d'éclosion (avril-mai)	Très rare, présence de l'aval du village à l'aval du canyon, espèce indicatrice de qualité de l'eau	Liste rouge UICN des crustacés d'eau douce menacés de France métropolitaine (2012) :VU- Vulnérable (listé Austropotamobius pallipes)	-Non fréquentation de la zone amont à l'entrée du canyonisme -Eviter la fréquentation en Avril-Mai et après septembre -Vigilance de Juin à septembre (période d'activité)
Habitat : rivière			



Ressources supplémentaires :

[http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/etat\\_art\\_ecrevisse\\_V4\\_cle66812f.pdf](http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/etat_art_ecrevisse_V4_cle66812f.pdf)

<https://www.youtube.com/watch?v=sSD95gWkWLo>

### Fiche identité : Briophytes

Composants importants des biotopes forestiers et montagnards, les bryophytes sont une source majeure de la biodiversité spécifique des environnements frais ou humides et contribuent de façon non négligeable à la structure et au fonctionnement des écosystèmes que ce soit en termes de dynamique végétale, de formation des sols et plus largement dans les cycles biogéochimiques et la régulation des climats.

<b>Mousses ou briophytes</b>	ENJEU espèce / site	Rareté et niveau de protection	Gestes mis en œuvre par les professionnels
Sensibilité liée au piétinement.	Très présente grâce à la fraîcheur, excellent bio-indicateur.	Certaines espèces sont protégées	-Canalisation du public sur un cheminement préférentiel défini dans le canyon
Habitat : rochers/ troncs en bord de rivières			

Ressources supplémentaires :

[https://www.jardinalpindulautaret.fr/sites/sajf/files/les\\_bryophytes\\_-\\_particularites\\_et\\_ecologie\\_-\\_o\\_manneville.pdf](https://www.jardinalpindulautaret.fr/sites/sajf/files/les_bryophytes_-_particularites_et_ecologie_-_o_manneville.pdf)

### **Fiche identité : Ripisylve**

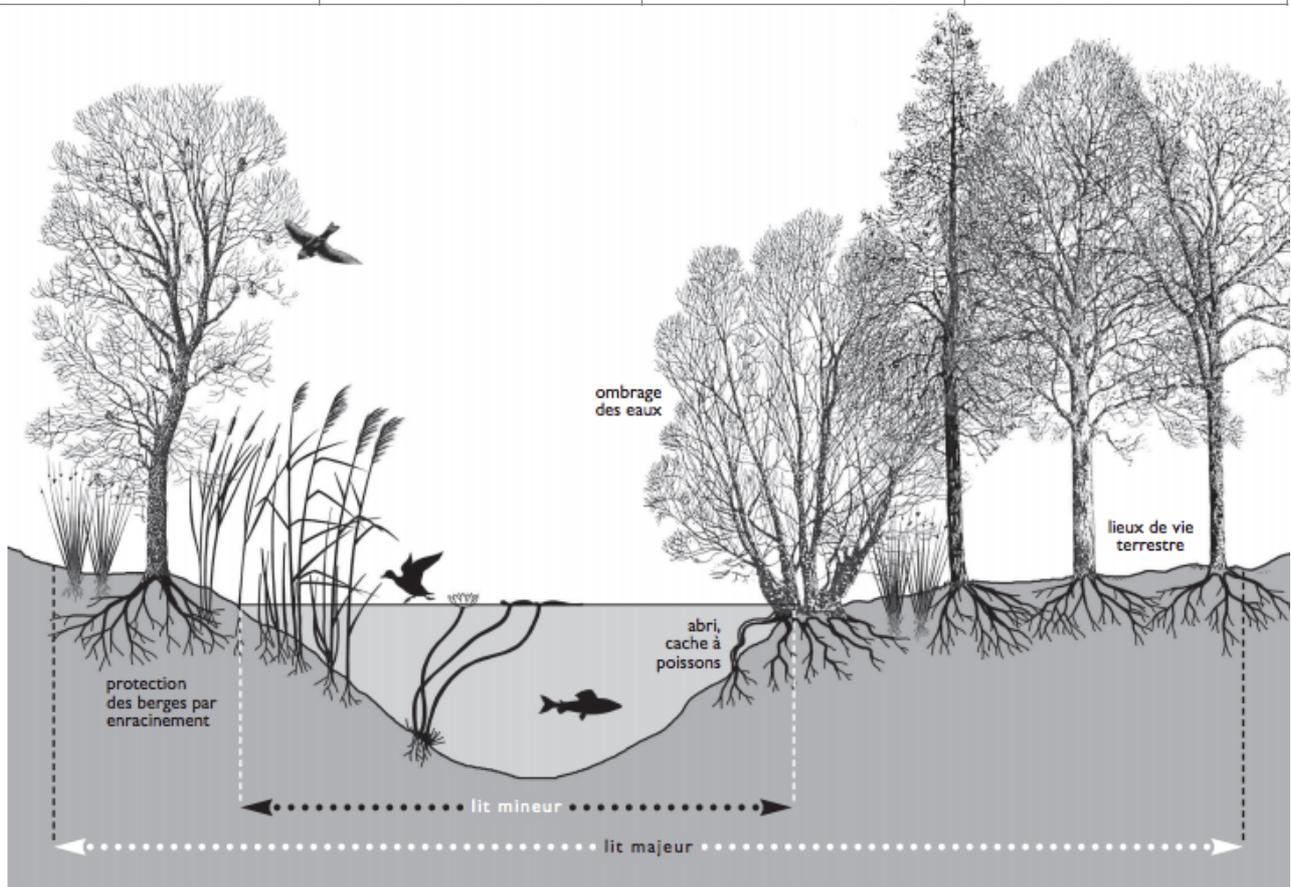
La bande de végétation composée d'arbres et d'arbustes associés à la rivière s'appelle la ripisylve. Elle joue un rôle essentiel dans le fonctionnement du cours d'eau. La ripisylve a de nombreuses fonctions. Elle sert d'ombrage, elle a un rôle dans l'auto-épuration et constitue surtout un habitat pour la faune aquatique. Elle protège aussi les berges de l'érosion.

<b>Habitat forestier associé à la présence de l'eau</b>	ENJEU espèce / site	Rareté et niveau de protection	Gestes mis en œuvre par les professionnels
Sensibilité constante, accrue en période de reproduction	Protection des berges, habitat refuge pour de nombreuses espèces		Evitement de la zone entre la passerelle et l'entrée du canyon
Habitat : forêt humide			

### **Fiche identité : cincle plongeur**

<b>Cincle plongeur</b>	ENJEU espèce / site	Rareté et niveau de protection	Gestes mis en œuvre par les professionnels

<p>Période reproduction : La femelle dépose 4 à 6 œufs blancs en mars ou avril. L'incubation dure environ 14 à 16 jours, assurée par la femelle. Les poussins sont nidicoles et sont nourris par les deux parents pendant un mois. Mais les jeunes peuvent quitter le nid avant, à environ 24 à 25 jours après la naissance.</p>		<p>Liste rouge UICN des oiseaux nicheurs menacés de France métropolitaine (2016) : LC – Préoccupation mineure</p>	<p>Evitement de la zone entre la passerelle et l'entrée du canyon</p>
<p>Habitat : forêt humide</p>			



<https://www.salamandre.org/dossier/le-cascadeur/>